

AVIGNON

Ville d'exception

DGA Ville Citoyenne et de la Proximité
Pôle Vie des Quartiers
Direction de la Proximité
Mairie du quartier Ouest
☎ : 04 13 60 52 12
Référence : 25-024

Avignon, le 29 AOUT 2025

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, 5ème alinéa,
Vu la délibération N°5 du 4 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,
Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 19 août 2020 de Madame Amy MAZARI-ALLEL, Adjointe au Maire, signataire de la présente décision,
Vu le budget de la Commune,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La Ville d'AVIGNON met à disposition de l'Association CÔTÉ MUSIQUE, représentée par sa Présidente madame Colette GOSSE, les locaux communaux situés 20 Avenue Monclar superficie 21 m2 et 30 Avenue Monclar d' une superficie 15 m2.

MPT MONCLAR – Salle 15

Les lundis et mardis de 16 h à 22 h

Les mercredis de 13 h à 21 h

Maison commune Ouest – Permanence

Les jeudis de 16 h à 21 h.

Cette attribution prendra effet le 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 20 juin 2026 inclus.

ARTICLE 2 : Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et fait l'objet d'une convention de mise à disposition de locaux communaux.

ARTICLE 3 : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de NIMES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet vmv.telerecours.fr

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général de la Ville d'AVIGNON est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Publié le : 15/09/2025
Transmis en préfecture le : 10/09/2025
Mme le Maire



Pour le Maire,
L'Adjointe au Maire déléguée à la Vie Associative
Amy MAZARI-ALLEL